



**DISCOURS DE PRESENTATION DU
PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT**

ANATOLE COLLINET MAKOSSO

Assemblée Nationale, 22/06/2026

- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Présidents des Groupes parlementaires ;**
- **Honorables Présidents des Commissions permanentes ;**
- **Honorable Pascal Tsatsy Mabiala, Chef de l'opposition politique ;**
- **Honorables Députés ;**

En mars dernier, comme ce fut déjà le cas en 2021, le peuple congolais s'est de nouveau exprimé avec une netteté qui ne souffre ni ambiguïté ni équivoque. Les 12 et 15 mars 2026, les Congolaises et les Congolais ont renouvelé à Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso leur confiance dans des proportions exceptionnelles, lui accordant 94,90 % des suffrages exprimés.

Ce chiffre n'est pas un simple indicateur statistique. Un tel résultat, par son ampleur même, excède la seule considération arithmétique de l'expression électorale. Il s'impose comme l'affirmation souveraine d'une volonté collective ; il traduit l'attachement d'une Nation à la vision d'un homme d'État ; il consacre la fidélité d'un peuple à une œuvre politique ; et il manifeste, enfin, le choix résolu de la continuité, de la paix civile, de la stabilité institutionnelle et du développement harmonieux de notre pays.

Conformément aux prescriptions de notre Loi fondamentale, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, a prêté serment le 16 avril 2026 devant la Nation et devant l'Histoire. Le 23 avril suivant, il m'a fait l'insigne honneur de me confier la charge de Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le lendemain, il procédait à la nomination du Gouvernement de la République.

C'est donc animé d'un profond sentiment de responsabilité que je me présente aujourd'hui devant votre auguste Assemblée, en application de l'article 103 de la Constitution qui dispose : « À son entrée en fonction, le Premier Ministre présente devant l'Assemblée Nationale le Programme d'Action du Gouvernement. »

En m'acquittant aujourd'hui de cette obligation, je ne me conforme pas seulement à une exigence juridique ; je m'inscris dans une tradition républicaine qui érige la responsabilité politique au rang d'impératif démocratique et fait du dialogue entre les institutions l'une des garanties essentielles de la stabilité de l'État.

Dans les prochains jours, conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution, je me présenterai également devant la Cour Suprême afin d'y accomplir les devoirs auxquels sont astreints les titulaires de hautes fonctions.

- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**

Certains hommes traversent leur époque ; d'autres lui impriment durablement leur marque ; rares sont ceux qui contribuent à en façonner le cours.

Par son engagement constant au service de l'État, par une expérience exceptionnelle des affaires publiques, par un attachement inébranlable à l'unité nationale et à la stabilité institutionnelle, le Président de la République appartient à cette catégorie singulière d'hommes dont le parcours marque et façonne, d'une empreinte indélébile, une part essentielle de l'histoire nationale.

Depuis sa jeunesse jusqu'aux plus hautes responsabilités, il n'a cessé de consacrer son énergie, son intelligence et sa volonté à la poursuite d'un idéal : **celui d'un Congo fort, respecté, stable et résolument tourné vers l'avenir.**

Aussi, au moment où je m'adresse à la représentation nationale, ma première pensée est-elle naturellement empreinte de gratitude à son endroit.

D'abord, pour avoir profondément marqué l'histoire contemporaine de notre Nation ; ensuite pour l'honneur qu'il m'a fait en me nommant, par décret du 23 avril 2026, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Je mesure pleinement l'étendue de cet honneur ; je mesure davantage encore le poids de la confiance ainsi placée en ma personne. Je mesure enfin l'ampleur des devoirs qui en découlent.

Cette confiance ne s'adresse pas uniquement au Premier Ministre ; elle s'étend à l'ensemble des membres du Gouvernement nommés le 24 avril 2026.

Au nom de chacun d'eux et en mon nom propre, je tiens à exprimer au Chef de l'État notre reconnaissance la plus respectueuse ainsi que notre résolution entière à nous montrer dignes de la mission qui nous est confiée.

Servir sous son autorité constitue un privilège ; travailler à ses côtés, un apprentissage ; observer son action, une véritable leçon de gouvernement.

Plus qu'un dirigeant, plus qu'un symbole, plus qu'une référence, plus qu'une icône, Denis Sassou N'Guesso représente une école d'expérience, de persévérance et de sens de l'État.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, vous me permettrez d'ajouter qu'il n'est nul besoin de vous convaincre de cette évidence, vous qui comptez, vous-même, parmi les plus éminents serviteurs formés à cette grande école républicaine.

Pour ce qui me concerne, je n'oublie ni mes débuts ni les circonstances qui ont rendu possible mon parcours au service de l'État.

Je sais ce que je dois à la confiance du Président de la République, à son accompagnement et à son exigence.

C'est à son école que j'ai appris que l'action publique requiert tout à la fois le courage et la patience, la conviction et l'humilité.

S'il est un enseignement, parmi tant d'autres, que je retiens du Président de la République et que je tiens pour particulièrement précieux, c'est celui de la résilience. Dans la vie publique, les circonstances peuvent être favorables ; elles sont souvent exigeantes ; elles se révèlent parfois éprouvantes.

Mais l'homme d'État se reconnaît à sa capacité à demeurer maître de lui-même lorsque se lèvent les vents contraires.

Face à ces vents contraires et à toutes les épreuves traversées, le Président de la République n'a cessé de me rappeler une maxime dont la simplicité n'a d'égale que la profondeur : « Courage et fonce. Il faut avoir la peau tannée et le cuir épais. Il faut chercher à survivre pendant la tempête et poursuivre la marche après l'orage, sans état d'âme » Fin de citation.

Cette leçon de constance, de fermeté et de sang-froid demeure, pour moi, une source permanente d'inspiration.

C'est pourquoi, qu'il plaise à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, de recevoir ici l'expression de ma très haute considération, de mon indéfectible fidélité à son action et de ma profonde gratitude.

Puisse Dieu continuer d'éclairer ses décisions au service du Congo.

Puisse la République poursuivre sa marche vers davantage de paix, de prospérité et de grandeur.

Puisse enfin notre peuple, uni dans sa diversité, demeurer fidèle aux idéaux qui fondent son destin commun.

Permettez-moi, à ce stade de mon propos, de rendre aussi un hommage particulier à Madame Antoinette Sassou N'Guessou, Première Dame de la République du Congo, dont l'engagement constant au service des causes humaines et sociales honore notre Nation et accompagne avec dignité l'action du Chef de l'État.

A ses côtés, j'ai aussi beaucoup appris, pour l'avoir servie sous votre autorité Honorable Président, alors que vous fûtes, vous-mêmes, Directeur de Cabinet du Président de la République.

Souvenez-vous, du train de la paix et de la solidarité, organisé en 2001 à son initiative, pour promouvoir la réconciliation nationale avec vous-même à la tête des opérations, en votre qualité de ministre des transports et de l'aviation civile.

- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**

Le 15 mars dernier, le peuple congolais ne s'est pas contenté de renouveler un mandat. Il a adressé un message. Un message clair. Un message puissant. Un message exigeant. Ce message peut se résumer en une idée simple : **préserver les acquis, mais accélérer la marche.**

L'accélération de notre marche vers le développement ne sera ni aisée ni linéaire. La mission qui nous incombe est considérable, et j'en mesure l'ampleur.

L'expérience du quinquennat écoulé a montré que de nombreuses contraintes, internes et externes, peuvent ralentir l'action publique et infléchir le rythme de notre progression. Pour autant, ces défis ne sauraient entamer notre détermination.

J'ai trouvé, au cours du mandat précédent, confiance dans les orientations et l'expérience du Président de la République, dont la vision guide notre action. Je salue également le rôle de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui ont exercé leur mission de contrôle tout en accompagnant l'action gouvernementale.

Vous avez examiné le bilan du quinquennat écoulé, consigné dans l'ouvrage *En toute transparence : 2021-2026, le bilan d'un quinquennat*, préfacé par le Président de la République. Cette démarche inédite, mérite d'être soulignée, et je ne vous remercierais jamais assez pour cette approche républicaine que nous avons inaugurée. Vous voudriez bien transmettre ma gratitude tant aux Honorables Députés de cette Chambre qu'aux Vénérables Sénateurs de la Chambre voisine.

- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**

Au cours des dernières années, notre pays a démontré sa capacité de résilience face à des chocs multiples : fluctuations des cours des matières premières, conséquences économiques de la pandémie à covid 19, tensions géopolitiques internationales, perturbations des chaînes d'approvisionnement et contraintes budgétaires. Malgré ces difficultés, les institutions ont tenu, la paix a été préservée et les grands équilibres de l'État ont été maintenus.

Contrairement au contexte d'il y a cinq ans, les indicateurs économiques, au moment où nous démarrons ce mandat, sont relativement favorables : un déficit primaire hors hydrocarbures à 9% contre 13,4% du PIB en 2020. La dette publique du Congo a diminué entre 2020 et 2025 en partant de 111,1 % du PIB en 2020, 116,14% en 2021, 93,74% en 2022 97,37 % en 2023, 92,31% en 2024, et 92,46 % en 2025. De son côté, le ratio de notre dette extérieure a diminué de 26 points, en passant de 63,46 % en 2020 à environ 37,32 % du PIB, en 2025. La dette des traders est en voie d'apurement.

Nous sommes passés d'une situation de vulnérabilité extrême, marquée par la présence de la dette toxique des traders, à une dette extérieure maîtrisée et soutenable.

L'inflation reste maîtrisée à 2,7 %, le solde budgétaire de 8,5 % et la balance des paiements excédentaire.

La croissance économique s'est raffermie progressivement. Après une récession de -6,15 % en 2020, le taux de croissance du PIB global est reparti à la hausse : -1,40 % en 2021; 0,8% en 2022, 3,1% en 2023, 1,3 % en 2024, 4,3 % en 2025, et cette dynamique devrait se poursuivre en 2026 à 5,5 %, portée par la confiance des investissements privés.

Cette reprise, bien que modeste, a jeté les bases de la dynamique de croissance attendue à moyen terme.

Sur le plan de la gestion des finances publiques, nous avons réalisé des progrès notables : l'élaboration d'une nouvelle stratégie de Gestion des Finances Publiques à moyen terme, la publication des audits des dépenses liées à la COVID-19, des rapports de rapprochement des données pétrolières, et une méthodologie harmonisée pour l'évaluation des projets d'investissement intégrant les aspects climatiques.

En matière de gouvernance, la stratégie de gestion de la dette à moyen terme a été élaborée, les rapports trimestriels sur la dette sont désormais publiés, et le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du rapport de diagnostic de gouvernance de 2018 a été adopté.

Ces résultats sont encourageants. Ils démontrent que les efforts engagés commencent à produire des fruits.

Cependant, la transparence que je vous dois m'oblige à reconnaître que ce bilan comporte également des ombres. Le FMI l'a souligné, et nous en tirons les conséquences.

Nous relevons :

- Une sous-exécution des dépenses sociales et des investissements publics ;
- Une dette publique totale qui peine à diminuer et notamment la dette intérieure;
- Une mobilisation des recettes hors hydrocarbures en deçà du potentiel ;
- Des réformes structurelles inachevées.

En effet, les gains attendus de la mobilisation des recettes hors hydrocarbures n'ont été que partiellement réalisés. Notre système fiscal reste complexe, poreux et inéquitable. Trop de revenus échappent encore à l'impôt, et notre administration fiscale n'a pas encore pleinement exploité les potentialités offertes par la numérisation.

Voilà pourquoi, le quinquennat 2026-2031 sera, conformément au projet de société du Président de la République, placé sous le signe de l'accélération de la marche vers le développement.

Et pour accélérer cette marche, le Gouvernement a fait le choix de la méthode : **Il s'inscrit dans la continuité des acquis. Accélérer signifie intensifier le rythme et l'efficacité sans changer de trajectoire.**

**Honorable Président,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés,**

Il vous souviendra qu'alors qu'il venait fraîchement d'être proclamé vainqueur de l'élection, le Président de la République, s'exprimant devant la presse, avait déclaré je cite : « **Le peuple a fait sa part ; c'est à nous de faire la nôtre.** » fin de citation. La nôtre, nous allons la faire en mettant en œuvre son projet de société.

Celui-ci s'articule autour de dix (10) priorités, dont la mobilisation de ressources, le capital humain, la lutte contre les dérives administratives, la relance économique, l'agriculture et l'industrie, l'emploi, les infrastructures, l'innovation, les droits sociaux et l'environnement.

S'y ajoutent six axes : sécurité, modernisation de l'administration, aménagement du territoire, commerce intérieur, tourisme et diplomatie économique. Ces orientations reposent sur quatre conditions : paix, État de droit, civisme et décentralisation.

Au total, vingt (20) missions structurent l'action gouvernementale. Ainsi, vous l'avez compris. Le mandat dernier, c'était le temps des batailles. Il fallait tenir, sécuriser, empêcher le pays de crouler sous le poids des crises sanitaire, économique, financière. Le présent mandat, c'est le temps des missions. Il faut bâtir, livrer, changer le quotidien des congolais.

En effet, il y a cinq ans, nous avons lancé 12 batailles, 12 combats pour que le Congo ne cède pas face à la crise. Ces batailles, nous les avons menées sans détour, ensemble, avec vous, avec le peuple. Et le Congo tient debout, libre et non asservi.

Aujourd'hui, un pays qui tient debout ne peut plus se contenter de survivre. Il doit se mettre à bâtir. Un peuple qui a résisté aux tempêtes demande maintenant des résultats concrets, dans son assiette, dans son salaire, dans son hôpital, sur sa route, dans l'école de son enfant.

La question que de nombreux congolais sont en droit de se poser est celle de savoir si ces missions sont en lien avec leurs préoccupations quotidiennes pour lesquelles ils exigent que nous leur apportions des réponses effectives et immédiates.

Sur quoi portent ces préoccupations ?

Il s'agit : des pénuries d'eau, d'électricité, de carburant; du prix des denrées alimentaires et de la vie chère; de la lutte contre la délinquance en zones urbaine et rurale ; de la qualité du transport public, urbain, aérien, fluvial et ferroviaire ; de la réhabilitation et de l'entretien des routes aussi bien dans les villes que dans l'arrière-pays ; de l'enlèvement des ordures ménagères ; de l'apurement de la dette intérieure (sociale et commerciale) ; du paiement des arriérés et arriérages des pensions ; de la régularité du versement des pensions de retraite ; de la mise à disposition effective des fonds en faveur des structures à budget de transfert dont les établissements de santé et les universités ; de la rétrocession des centimes additionnels aux collectivités locales ; du paiement régulier des agents volontaires, communautaires et bénévoles de nos écoles ; de l'amélioration de la prise en charge des malades dans les centres hospitaliers, de la prise en charge adéquate du fonctionnement de nos représentations diplomatiques à l'étranger ; des files d'attente dans les stations de service etc.

Cette liste non exhaustive est bien au cœur des préoccupations quotidiennes de notre peuple ; elles sont pertinentes, soyez assurés et rassurés, qu'elles sont également les préoccupations quotidiennes du Président de la République et de mon Gouvernement.

Oui, le Gouvernement, parfaitement avisé, estime que l'exécution des vingt (20) missions prescrites par le Président de la République permettra de faire face efficacement à tous les challenges que nous devons relever. Car les défaillances constatées dans l'accomplissement de ces missions de service public sont imputables à la modicité des ressources dont nous disposons du fait des multiples crises que nous traversons depuis plus d'une décennie. C'est ainsi que la première mission prescrite au Gouvernement est la mobilisation des ressources financières publiques additionnelles. Parlons-en.

Première mission : mobiliser des ressources financières publiques additionnelles

Quatre (04) leviers structurent l'action gouvernementale. Le premier est la réforme de la fiscalité, fondée sur la simplification du système, la digitalisation du recouvrement et une plus grande équité contributive, avec pour objectif d'atteindre à moyen terme 5 000 milliards de FCFA de recettes annuelles.

Le deuxième, repose sur la mobilisation des financements innovants, notamment les partenariats public-privé, sécurisés par un cadre juridique stabilisé.

Le troisième concerne la valorisation des ressources naturelles par leur transformation locale et une meilleure captation de la valeur ajoutée.

Le quatrième porte sur le refinancement de la dette intérieure et de marché, par le reprofilage des échéances courtes en maturités longues afin d'améliorer la soutenabilité budgétaire.

Dans cette dynamique, le Gouvernement engagera un nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International en sigle FMI, visant à approfondir les réformes structurelles, consolider la confiance des partenaires et respecter les engagements sous-régionaux dans le cadre du PREF-CEMAC.

C'est ici le lieu de donner une réponse adéquate à certains compatriotes qui, sans doute par manque de données techniques, dénoncent, d'une part, le refinancement de la dette par le recours aux eurobonds et, d'autre part, la démarche gouvernementale de conclure un nouveau programme avec le FMI.

À ces compatriotes, et à l'ensemble de notre peuple, nous disons que le refinancement de la dette n'est pas un nouvel endettement mais un simple lissage de la dette existante pour éviter les pics de remboursement, restructurer le portefeuille, profiter des conditions de paiement plus avantageuses et libérer quelques marges sur les échéances en cours pour financer les politiques publiques urgentes et relancer l'investissement.

Même si le refinancement obligataire n'est pas un moteur de croissance, on ne saurait cependant méconnaître sa fonction d'outil de gestion de trésorerie surtout lorsqu'il est associé aux réformes structurelles profondes. Ce refinancement, qui a contribué au retour de la confiance des marchés, permet désormais de recourir aux eurobonds dans des conditions redevenues accessibles du fait de l'amélioration de notre signature.

Parlant du recours au Fonds Monétaire International, présenté par certains de nos compatriotes comme un cycle sans fin, avec des résultats nuls ou mitigés, permettez-moi de vous répondre avec la même franchise.

Le chemin que nous avons parcouru depuis 2021 est certes considérable. Nous avons sauvé le Congo du naufrage financier, restauré sa crédibilité internationale, et posé les fondations d'une croissance durable. Mais l'œuvre est inachevée, et les fragilités persistent.

Le programme de la Facilité Elargie de Crédit nous a permis de poser des fondations solides. Mais le bâtiment n'est pas achevé. Les réformes de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette, de la transparence et de la gouvernance doivent être approfondies et menées à leur terme. Un nouveau programme nous offre le cadre de discipline et d'engagement nécessaire pour y parvenir.

Pourquoi un État souverain comme le Congo accepte-t-il de se soumettre à une telle discipline ?

Je veux être très clair : nous nous soumettons à la discipline mais nous ne sommes pas sous discipline. Le programme avec le FMI n'est pas un aveu de faiblesse.

Bien au contraire, c'est un instrument de management économique, un cadre de discipline qui nous permet de rester sur la bonne trajectoire. La discipline que nous nous imposons avec le FMI est la condition de notre crédibilité internationale.

Comme le savent tous les gestionnaires avisés, la crédibilité financière d'un État ne se décrète pas, elle se gagne. Et le FMI, par son évaluation indépendante et rigoureuse, agit comme un label de qualité qui rassure les investisseurs et les partenaires techniques et financiers.

Un accord avec le FMI ouvre les portes de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la BADEA, de l'AFD, de l'Union européenne et de tous nos partenaires bilatéraux. Sans ce programme, nous risquons un tarissement progressif des financements extérieurs, alors même que nous avons besoin de ressources massives pour accélérer notre marche vers le développement.

Je tiens d'ailleurs à remercier solennellement l'Assemblée Nationale pour son accompagnement essentiel dans le cadre du programme précédent. Grâce à votre collaboration, à la qualité du dialogue entre l'exécutif et le législatif, la République du Congo est parvenue à boucler l'intégralité des six revues du programme, une première dans l'histoire de nos relations avec le FMI.

C'est une performance dont nous pouvons être fiers collectivement.

Quelles sont les raisons de la poursuite du programme ?

Notre programme avec le FMI ne sert pas uniquement les intérêts du Congo. Il contribue à la stabilité de toute la zone CEMAC. En renforçant nos réserves de change et en respectant nos engagements, nous participons à la consolidation de la monnaie commune et nous dissipons tout risque de dévaluation préjudiciable à l'ensemble de nos concitoyens.

Enfin, je tiens à relever qu'avec le précédent programme, nous avons tourné la page de la stabilisation. C'était l'étape indispensable de stabilisation et de redressement. Aujourd'hui, nous allons négocier avec le FMI pour la croissance et la durabilité.

Ce choix s'inscrit donc dans une logique de continuité et de responsabilité : il ne marque pas un retour en arrière, mais la poursuite d'un processus de transformation orienté vers la stabilité et la croissance, avec l'appui technique du FMI pour renforcer la crédibilité des réformes.

C'est dire que si entre 2021 et 2026, nous sommes partis de la récession à la résilience. Aujourd'hui, nous devons franchir une nouvelle étape : il nous faut partir de la résilience à la relance.

Toutefois, comme le rappelait Protagoras, l'homme est la mesure de toutes choses. L'efficacité de ces réformes dépendra donc de la qualité du capital humain et de la rigueur de la gestion publique.

C'est pourquoi les deux autres missions qui vont suivre, assignées par le Président de la République — l'investissement dans le capital humain et la lutte contre les comportements déviants dans l'administration — constituent des conditions essentielles de réussite de l'action publique.

Deuxième mission : accroître l'investissement dans le capital humain

Le Président de la République rappelle que le capital humain constitue la première richesse d'une Nation. Les compétences, les savoirs et la santé des populations conditionnent la capacité d'un pays à soutenir durablement son développement.

Dans cette perspective, le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations des États généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche, qui préconisent un système éducatif fondé sur la qualité, l'inclusion, l'équité, le mérite et les valeurs citoyennes, et orienté vers la diversification économique et l'émergence nationale ; un secteur de la recherche capable d'appuyer l'innovation et le transfert technologique ; un accroissement des ressources consacrées à l'éducation et à la recherche ; ainsi qu'un renforcement de la gouvernance, du pilotage et de la redevabilité du système.

La mise en œuvre de ces orientations reposera sur des instruments juridiques et programmatiques, notamment la loi sur la recherche scientifique et l'innovation déjà adoptée, la loi sur l'organisation du système éducatif en cours d'examen, ainsi que la future loi de programmation budgétaire dédiée à ce secteur.

Elle s'appuiera également sur la consolidation de la formation diplômante et le développement de mécanismes de perfectionnement et de recyclage tout au long de la carrière des agents publics.

S'agissant de la santé, la politique gouvernementale visera prioritairement le renforcement du personnel afin de rapprocher progressivement le ratio national, estimé à 17 agents de santé pour 10 000 habitants, du standard de l'OMS fixé à 44,5 pour 10 000. Il s'agira ensuite de renforcer la formation continue, de poursuivre la modernisation des infrastructures et d'étendre les capacités hospitalières, notamment avec la mise en service des hôpitaux généraux dans les départements avec en perspective, l'inauguration des hôpitaux généraux d'Impfondo et de Kinkala dans un avenir très proche.

L'action portera également sur la revitalisation des districts sanitaires, leur équipement, la mise en place d'équipes cadres et l'amélioration de la gestion des ressources et des pharmacies. Elle comprendra la réforme du statut des personnels de santé, l'établissement d'un registre national et une meilleure planification de leur déploiement sur le territoire.

Enfin, le Gouvernement engagera l'élaboration du Plan national de développement sanitaire 2027-2032 ainsi que la digitalisation progressive du système de santé, condition essentielle de sa modernisation et de son efficacité.

Par ailleurs, il serait inconcevable de parler de cette deuxième mission sans aborder la question du sport, véritable levier pour le développement du capital humain, en ce qu'il renforce la cohésion sociale, améliore la santé physique et mentale, favorise l'acquisition de compétences transversales à savoir la persévérance, l'esprit d'équipe, la discipline.

Le Président de la République en a fait un point d'honneur dans son discours d'investiture et la communication faite par le ministre des sports en Conseil des ministres ainsi que les directives données par le Président de la République à ce sujet sont la preuve de la détermination du Gouvernement à redynamiser le sport au regard d'importants investissements consentis en termes d'infrastructures. Le Président de la République a dit y veiller personnellement et nous allons nous y investir collectivement et solidairement.

Il en est de même pour la culture qui influence directement le capital humain en ce qu'elle façonne les comportements, les modes de pensée et les aptitudes sociales.

Le musée national inauguré il y a quelques semaines, le Centre de Formation et de recherche en art dramatique (CFRAD), haut lieu historique, mémoriel et culturel du Congo, en rénovation dans le cadre d'un projet mis en œuvre par Expertise France, et le musée de la mémoire et de l'esclavage, en construction, vont être des vitrines pour nos professionnels des industries culturelles et créatives que nous entendons promouvoir.

Tout comme les jeunes, les femmes seront au cœur de la marche vers le développement ainsi qu'il en ressort des engagements pris par le Président de la République à travers le Pacte social conclu le 8 mars 2026 et fondé sur la justice sociale, l'égalité des chances, la responsabilité partagée, l'action concrète et mesurable, la redevabilité mutuelle.

Ainsi, après l'adoption de la Loi N°19-2022 du 04 mai 2022 dite Loi Mouebara sur la lutte contre les violences faites aux femmes, il sera construit un centre dédié à l'accueil, la protection, la réhabilitation et la réinsertion des femmes et des filles victimes des violences pour leur permettre de surmonter les traumatismes en vertu de la Loi N°1-2023 du 21 février 2023 qui le crée et du Décret 2024-103 du 07 mars 2024 portant approbation de ses statuts.

Troisième mission : Renouveler la lutte contre les comportements déviants des agents de l'État

Le peuple attend de l'État fermeté, respect des règles administratives, rigueur dans la gestion des deniers publics et efficacité du service rendu aux citoyens.

Le Gouvernement s'engage à lutter résolument contre les comportements déviants dans l'administration, notamment la corruption et les pots-de-vin, l'absentéisme et l'incivisme professionnel, la falsification de documents, la divulgation non autorisée d'informations, le favoritisme et le népotisme, ainsi que les détournements de fonds publics.

Face à ces dérives, des mesures structurelles seront mises en œuvre par le ministère en charge de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique, afin de restaurer une administration intègre et performante. Il s'agira d'intensifier l'action de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC), afin de renforcer la prévention et la répression des pratiques corruptives, tant du côté des agents publics que des usagers.

Il s'agira également de consolider les pouvoirs de l'Inspection Générale de l'État, afin de garantir l'effectivité du contrôle, la certitude de la sanction et la fin de l'impunité. Le Gouvernement entend en outre promouvoir la culture du mérite, en revalorisant la compétence, le travail bien fait et l'intégrité.

Le rôle de l'institution judiciaire sera pleinement assumé comme garant de la régulation des comportements et de la consolidation des bonnes pratiques dans la gestion publique.

La lutte contre les comportements déviants demeure une exigence permanente. De la valorisation du capital humain et de la moralisation de la vie administrative dépendra, en grande partie, la redynamisation de l'économie nationale, qui constitue l'une des missions essentielles du Gouvernement.

Quatrième mission : Redynamiser l'économie nationale

L'unanimité est désormais acquise sur la nécessité de diversifier l'économie nationale en développant des moteurs de croissance complémentaires aux hydrocarbures. Cette diversification est déjà en marche et s'appuie sur l'agriculture et l'agro-industrie, l'énergie, les mines, le numérique, le tourisme, la culture, les transports et l'économie circulaire.

Cette dynamique se reflète dans les agrégats macroéconomiques : la part du secteur non pétrolier est passée d'environ 53 % du PIB en 2022 à 60 % en 2025. Selon l'Institut National de la Statistique, la croissance du PIB réel de 3,1 % au deuxième trimestre 2025 est portée par le secteur primaire (+4,2 %), le secteur secondaire (+3,5 %) et le secteur tertiaire (+2,6 %).

Cette évolution mérite d'être saluée, car elle traduit une participation accrue des citoyens à la création de richesse et l'émergence d'une culture entrepreneuriale appelée à se renforcer. Les retombées de cette diversification sont majeures : elles renforceront la résilience de l'économie et permettront de générer des richesses supplémentaires au service du bien-être des populations.

Le Gouvernement veillera à accompagner cette dynamique plutôt qu'à la freiner, en mettant en place une administration performante et facilitatrice, dans une logique d'encadrement intelligent, et inclusive de la jeunesse.

Les efforts d'amélioration du climat des affaires seront poursuivis. Les cadres réglementaires seront actualisés afin de renforcer l'attractivité du Congo pour les investissements et les partenariats public-privé. Le dialogue avec le secteur privé sera renforcé à travers le Comité national de concertation, appelé à évoluer vers une structure plus souple et davantage orientée vers les objectifs du prochain Plan National de Développement.

Parallèlement, la dynamique des PME et des PMI, notamment celles portées par les jeunes, sera soutenue. Les mécanismes publics d'appui (FIGA, ACPCE, FONEA) seront renforcés pour faciliter la création d'entreprises et promouvoir l'entrepreneuriat.

L'option stratégique du Gouvernement est de faire des PME et PMI le socle de la redynamisation économique nationale. Les politiques publiques seront ainsi orientées vers une meilleure inclusion des jeunes dans la vie économique et leur insertion professionnelle dans les secteurs public et privé.

Cinquième mission : Prioriser l'agriculture et l'industrie

L'élan en faveur de l'agriculture devra davantage intégrer la jeunesse et s'orienter vers l'agro-industrie. Les avancées en matière de mécanisation, d'intrants, d'équipements de transport et d'aménagement des Zones agricoles protégées produisent des résultats encourageants, à consolider.

Dans une perspective de sécurité nationale, l'accroissement de la production alimentaire locale constitue une priorité stratégique.

Il s'agit de renforcer la sécurité alimentaire et sanitaire des populations en réduisant la dépendance aux importations.

La Grande Foire agricole sera désormais annuelle sur le site de Bambou-Mingali, avec une seconde édition exceptionnelle au cours de la première quinzaine d'août, appelée à devenir un rendez-vous de référence.

Le développement agricole étant lié à la question foncière, la législation en vigueur, parmi les plus abouties de la sous-région, garantit à tout citoyen et investisseur la conduite d'activités agropastorales dans un cadre sécurisé. Les réserves foncières de l'État soutiennent la diversification économique.

Dans le domaine industriel, plusieurs projets structurants sont en cours, notamment dans le secteur minier et forestier. Les réserves de potasse et de phosphate ouvrent des perspectives pour un pôle de fertilisants, avec l'appui du Gouvernement. Le nouveau Code minier et le nouveau Code forestier sont très révolutionnaires en ce qu'ils visent à rééquilibrer le partage des richesses, instaurent, tous les deux, un régime de partage de production, envisagent une participation accrue des acteurs nationaux au capital, et privilégient une transformation locale de nos ressources naturelles.

Concernant les Zones économiques spéciales, le Gouvernement veillera à l'aboutissement des diligences afin de permettre l'opérationnalisation effective de ses zones économiques notamment à Pointe-Noire. Le lancement, le 09 juin dernier des premières exportations de contreplaqués sortis de la zone économique spéciale de Pointe-Noire marque le démarrage effectif de cette zone comme va l'être la zone industrielle de Maloukou que le Président de la République va inaugurer sous peu.

Dans l'économie fluviale, l'action publique visera l'amélioration de la navigabilité sur le fleuve Congo et ses affluents, la modernisation des ports secondaires, en vue de consolider le trafic sur les axes tels Brazzaville-Oyo-Leketi, Brazzaville-Ouessou, Brazzaville-Impfondo-Bangui.

Une attention particulière sera accordée à la gouvernance des entreprises publiques du secteur (PABPS, SOCOTRAF), à la suppression progressive de la parafiscalité et à la lutte contre les trafics illicites sur le fleuve Congo.

Sixième mission : Créer des emplois en plus grand nombre

Les initiatives en cours devraient produire des effets de synergie en matière d'emploi. Le Gouvernement veillera à ce que ces opportunités profitent prioritairement aux nationaux, dans le respect de la préférence nationale. L'ACPE devra jouer un rôle capital dans la circulation de l'information tant du côté des employeurs que des demandeurs d'emplois et veiller à ce que tous les emplois soient déclarés.

La transition de l'informel vers le formel sera au cœur de l'action publique, soutenue par des mesures en faveur de l'artisanat, du commerce et de l'entrepreneuriat.

Le Gouvernement poursuivra la formalisation des emplois informels et des emplois dissimulés par des incitations fiscales ciblées. Des allègements fiscaux et sociaux permettront de transformer progressivement les emplois précaires en emplois stables. Des clauses de contenu local seront systématisées dans les marchés publics, tandis que l'approche à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) sera encouragée.

Septième mission : Poursuivre le déploiement des infrastructures de base

Le pays poursuivra son effort de dotation en infrastructures essentielles dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, de la santé, de l'éducation et du numérique.

Le secteur de l'énergie demeure prioritaire. Fort de son potentiel hydroélectrique, thermique et solaire, le Congo ambitionne de devenir un hub énergétique régional. Le Gouvernement relancera le projet du barrage de Sounda et soutiendra, avec ENI, l'extension de la Centrale électrique du Congo par une quatrième turbine d'une capacité d'environ 270 MW.

La poursuite de la réforme envisagée de ce secteur ne saurait continuer à être retardée. Voilà pourquoi, Le Gouvernement se montrera donc déterminé dans la mise en œuvre de toutes les décisions déjà prises en Conseil des Ministres, concernant la concession des centrales hydroélectriques, tout comme il reprendra le dialogue avec les partenaires sociaux sur les approches de solutions destinées à améliorer la performance du secteur, en matière de distribution et de commercialisation de l'électricité.

L'électrification rurale sera intensifiée, avec l'extension du réseau à plusieurs districts.

Dans l'immédiat, le Gouvernement mettra en service le réseau électrique dans les districts de Boko, de Louingui, de Mossaka et d'Allembe, désormais desservis par le réseau national d'électricité. L'électrification des villages riverains ne saurait tarder, notamment Kindamba et Loumo.

La réhabilitation de la ligne haute tension Pointe-Noire–Brazzaville sera consolidée avec l'appui d'ENI et de la Banque Mondiale. Ces efforts s'ajoutent à ceux du pacte énergétique conclu dans le cadre de la Mission 300 destiné à offrir l'électricité à 300 millions d'africains selon l'engagement pris en Tanzanie par les Chefs d'État, les partenaires économiques et financiers et d'autres acteurs privés.

Dans le même ordre d'idées, sur instruction du Président de la République, les travaux de réhabilitation des infrastructures routières vont se poursuivre, voire s'accélérer en cette période de saison sèche, en particulier sur les voiries de Brazzaville et de Pointe-Noire. Il en est de même pour les nombreux autres projets actuellement à l'arrêt, notamment ceux issus des différentes municipalisations.

La volonté du Président de la République de relier par une route lourde l'ensemble des chefs-lieux de département à la capitale Brazzaville et, au-delà, le pays avec tous les pays voisins, se matérialise davantage. D'importants projets structurants seront entrepris pendant ce quinquennat, avec le lancement en février dernier des travaux du corridor 13, tronçon Pokola-Impfondo-Frontière avec la RCA et du chemin de fer Brazzaville Pointe-Noire en même temps qu'il a été lancé, en marge des Assemblées annuelles de la BAD, l'appel à manifestation d'intérêt en vue de la sélection du concessionnaire pour le financement de la construction et de l'exploitation du pont-route-rail entre Brazzaville et Kinshasa. De même, les travaux de la route Dolisie-Kibangou-Ndendé-Frontière du Gabon pourraient reprendre grâce sur financement de la BAD.

Huitième mission : Promouvoir la recherche scientifique, l'innovation et le progrès technique

La recherche et l'innovation constituent des leviers de croissance et de souveraineté. Le Gouvernement en fait une priorité nationale et vise un financement progressif d'au moins 1 % du PIB.

Un écosystème national de recherche sera structuré autour du capital humain, des infrastructures, des financements et de la gouvernance. Des centres d'excellence seront développés, notamment dans le numérique, la santé, la robotique, les biotechnologies et l'intelligence artificielle.

Les instituts de recherche seront modernisés et évalués régulièrement. Le statut du chercheur sera renforcé.

Des incubateurs universitaires et des passerelles avec les entreprises seront encouragés afin d'assurer la valorisation des résultats scientifiques.

La coopération internationale sera renforcée afin de consolider une économie de la connaissance et de réduire le chômage des jeunes.

Neuvième mission : Approfondir les droits sociaux

Le progrès social implique la mise en place d'un système de protection sociale capable d'accompagner les citoyens tout au long de leur existence.

Le Gouvernement engagera une réforme progressive de la protection sociale afin d'élargir sa couverture et de mieux protéger les catégories les plus vulnérables de la population.

Notre ambition est de porter le taux de couverture sociale à un niveau significativement supérieur à celui observé aujourd'hui.

Les mécanismes de solidarité nationale seront renforcés afin de mieux répondre aux besoins des retraités, des personnes vivant avec un handicap, des travailleurs du secteur informel et des populations exposées à la précarité.

Le Gouvernement mettra un accent particulier sur la prévoyance sociale, en impliquant les organismes privés, pour envisager une couverture complémentaire pour ceux qui le veulent ou le peuvent aux fins de compléter les prestations de la sécurité sociale par un système de capitalisation volontaire. La solidarité n'est pas une dépense improductive. Elle constitue un investissement dans la cohésion nationale et dans la stabilité sociale.

Dixième mission : Préserver un environnement sain

La préservation de l'environnement est une condition du développement durable. Depuis 2021, des avancées importantes ont été réalisées avec la loi sur la gestion durable de l'environnement, celle sur le développement durable, la création de l'Agence nationale de l'environnement et l'adoption d'une stratégie 2025-2030.

L'action gouvernementale reposera sur quatre (04) piliers à savoir : la gestion des déchets et l'économie circulaire ; la protection des écosystèmes et de la biodiversité ; la prévention des risques climatiques ; et la sensibilisation citoyenne.

La première table ronde pour le fonds bleu pour le Bassin du Congo, organisée dans notre pays, en marge des Assemblées annuelles de la BAD, la chaîne de radio et de télévision pour le Bassin du Congo et le siège à Brazzaville de cette institution sous-régionale, confirment le leadership de notre pays sur la politique environnementale mondiale et rappellent la détermination du Gouvernement à accompagner le Président de la République dans sa vision partagée à ses Pairs d'accélérer la mise en œuvre de la transition climatique et de protéger le deuxième poumon vert de la planète dans une logique de développement durable.

Onzième mission : Assurer la défense nationale et la sécurité publique

La sécurité et la paix demeurent des priorités fondamentales de l'État. Le Gouvernement renforcera les dispositifs existants : sécurité de proximité, casernes de protection civile, gendarmerie territoriale et patrouilles motorisées.

Les services de renseignement seront modernisés, et les forces de sécurité mieux équipées. Un plan décennal de modernisation des forces armées est en préparation pour 2029-2038, avec un suivi régulier.

Le lien armée-nation sera consolidé, notamment par l'implication des forces armées dans les missions de développement et de génie militaire. Une réflexion est engagée sur la conscription des jeunes de 18 à 21 ans.

Le Gouvernement entend également renforcer la dignité et l'attractivité du métier des armes.

Douzième mission : Rationnaliser la Fonction publique, la gouvernance de l'État et digitaliser les administrations publiques.

La réforme de la fonction publique est engagée et doit être accélérée. Les concours seront relancés avec exigence de mérite et transparence.

La digitalisation des ressources humaines de l'État sera poursuivie. La discipline administrative sera renforcée par des sanctions systématiques et une gestion rigoureuse des carrières.

Une réflexion sera conduite sur l'organisation du temps et des horaires de travail, tout comme sur le droit de grève, dans le respect des services essentiels de santé et de l'éducation couverts par des droits fondamentaux de sorte qu'aucun droit n'évince un autre.

S'agissant des conditions de travail des agents de l'État, le Gouvernement en fait un lien avec le rendement et l'efficacité du service public. C'est ainsi qu'est envisagée la construction de la cité gouvernementale, appuyée par la BAD et la BADEA, pour offrir un cadre modernisé et digitalisé de l'administration publique.

Treizième mission : Amplifier l'aménagement du territoire

L'urbanisation rapide et la pression démographique imposent une nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Le Gouvernement engagera un programme de modernisation des villes de Brazzaville et Pointe-Noire sur la base d'une loi de programmation 2026-2031. Des plans directeurs seront élaborés pour les autres villes.

Cette politique intégrera les enjeux sociaux, environnementaux et sécuritaires : lutte contre la délinquance, gestion des inondations et des érosions, et végétalisation des espaces.

Les travaux de drainage des eaux pluviales de Brazzaville et l'aménagement des berges de la Tsiémé seront accélérés, de même que ceux de drainage des eaux pluviales des bassins versants de Tchikobo et du losange au centre-ville de Pointe-Noire.

Une attention particulière sera portée au logement social et à l'adaptation de l'habitat aux réalités locales.

En matière d'assainissement, la politique nationale a été adoptée, une société de salubrité urbaine est à l'étude et la lutte contre les inondations et l'érosion sera renforcée à Brazzaville et Pointe-Noire.

Quatorzième mission : Développer le commerce intérieur et l'intégration économique

Lorsqu'il est structuré et encadré, le commerce intérieur constitue un débouché sécurisé pour les TPE, PME/PMI et coopératives, tout en contribuant à la maîtrise de l'inflation dans un cadre concurrentiel régulé. Il permet également de lutter contre l'informalité et d'améliorer le rendement fiscal de l'État.

Il convient, dans cette perspective, de lever les obstacles à la libre circulation des biens par l'amélioration des infrastructures routières et agricoles, ainsi que par la suppression des pratiques assimilables à des péages illégaux. Le recours au numérique, notamment le e-commerce, sera encouragé, de même que les dispositifs logistiques au service des producteurs.

La présence des centres commerciaux modernes dans notre pays est un signe d'attractivité du pays et une source de création d'emplois.

La construction et la modernisation des marchés domaniaux demeurent également une priorité pour booster la production et stimuler la consommation dans des conditions d'hygiène et de salubrité.

Une nouvelle loi sur le commerce intégrant le commerce électronique sera élaborée afin de moderniser un cadre juridique devenu obsolète depuis 2005.

Enfin, le Gouvernement entend tirer pleinement parti de la ZLECAf, à travers une stratégie nationale visant : un cadre réglementaire adapté, une offre compétitive de biens et services, le renforcement des infrastructures et la mobilisation de financements publics et privés.

Quizième mission : Valoriser le patrimoine naturel et le tourisme

Malgré ses atouts naturels et culturels, le Congo n'a pas encore atteint une contribution touristique de 10 % du PIB. La valorisation du patrimoine naturel constitue donc un levier essentiel de développement à l'horizon 2031.

Le pays dispose de plus de quinze (15) aires protégées couvrant 13,2 % du territoire, dont les parcs d'Odzala-Kokoua, de Nouabalé-Ndoki, de Conkouati-Douli et de Ntokou-Pikounda, ainsi que plusieurs réserves emblématiques comme la Léfini, Lésio-Louna et Tchimpounga. Trois aires marines protégées complètent ce dispositif.

Ces espaces constituent des atouts majeurs pour l'écotourisme, déjà amorcé par des croisiéristes du monde entier qui font accoster des paquebots au PAPN à un rythme désormais régulier. Le Gouvernement encouragera les initiatives privées via des baux emphytéotiques et des partenariats, ainsi que la réalisation d'infrastructures d'accompagnement.

Des mesures seront prises pour soutenir les filières universitaires du tourisme, la promotion internationale de la destination Congo, la simplification des visas et la formation professionnelle dans les métiers du secteur.

Le tourisme mémoriel se trouve également au cœur de la stratégie du Gouvernement à travers la valorisation de plusieurs sites, notamment celui de la baie de Loango où se construit actuellement le musée de la mémoire et de l'esclavage.

Seizième mission : Dynamiser la diplomatie économique, l'intégration économique régionale et sous-régionale

Face aux recompositions mondiales, le Congo réaffirme une diplomatie fondée sur le respect de la souveraineté, la non-ingérence, le dialogue et la coopération économique.

Le pays privilégiera des partenariats équilibrés et ouverts, consolidant notamment le partenariat stratégique avec la Chine tout en renforçant ses relations avec les pays développés et émergents.

Le Congo poursuivra une coopération mondiale diversifiée. Il contribuera activement à l'intégration régionale et sous-régionale et tirera parti de la ZLECAf.

Les Partenariats publics privés et les investissements directs étrangers seront intensifiés, tandis que les opérateurs nationaux seront accompagnés dans leur insertion dans les chaînes de valeur mondiale.

L'intégration régionale sera renforcée par des infrastructures interconnectées et une mobilité accrue des personnes.

La loi 23-96 du 06 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie telle que modifiée par la loi 29-2017 du 07 août 2017 sera révisée dans une logique de souveraineté et d'ouverture contrôlée pour tenir compte de l'annonce faite par le Président de la République d'exempter de visas les ressortissants africains de toutes nationalités confondues sans exigence de réciprocité.

Dix-septième mission : Préserver la paix, l'unité nationale et la stabilité politique

La paix demeure une aspiration fondamentale du peuple congolais et un acquis à préserver. Le Président de la République en a fait un engagement constant, car aucun développement n'est possible sans stabilité.

La consolidation de la paix repose sur l'éducation aux valeurs républicaines, le dialogue institutionnel, une justice équitable et l'amélioration des conditions de vie. Elle constitue le socle de l'unité nationale et du vivre-ensemble.

Si des acquis existent, la vigilance demeure indispensable afin de préserver durablement la stabilité nationale.

Dix-huitième mission : Renforcer l'État de droit et la citoyenneté

Le renforcement de l'État de droit repose sur le respect de la loi par tous et la protection de tous par la loi. Une justice crédible est indispensable au développement économique.

Le Gouvernement veillera à l'application effective des lois, au renforcement du système judiciaire, à sa modernisation et à sa digitalisation, ainsi qu'à la sanction des dérives et des pratiques contraires à l'éthique.

L'objectif est de garantir une justice équitable, accessible et efficace, condition essentielle de la confiance des investisseurs et des citoyens. La réforme des Codes juridiques est en cours pour actualiser et adapter les textes aux évolutions de la société et à l'internationalisation des normes.

Dix-neuvième mission : Pratiquer l'Éducation civique, le patriotisme et le vivre-ensemble

Le vivre-ensemble repose sur le respect, la solidarité, le mérite et la reconnaissance du travail. L'éducation civique doit être diffusée dans tous les espaces sociaux : école, travail, quartiers et villages.

La lutte contre les antivaleurs impose la promotion du travail productif comme fondement du développement. La mobilisation collective est indispensable pour construire un Congo émergent et prospère.

Le progrès exige une ambition constante et l'élévation continue de la Nation.

Vingtième mission : Approfondir la démocratie et la décentralisation

Le peuple congolais a consolidé progressivement la démocratie, illustrée notamment par la tenue à échéances régulières des élections libres et transparentes. Les institutions fonctionnent, les libertés sont garanties et le pluralisme politique est effectif.

Il convient désormais de renforcer cette dynamique en plaçant l'intérêt national au-dessus des considérations partisans. La nomination d'un ministre d'État en charge des affaires politiques illustre cette volonté de dialogue permanent avec les partis politiques.

En matière de décentralisation, le Gouvernement accélérera les réformes et la mise en œuvre de la fonction publique territoriale, de la coopération décentralisée, des contrats État-collectivités et le renforcement de l'ANAD.

**Honorable Président,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés,**

Voici ainsi présenté le Programme d'Action du Gouvernement, tiré du Projet de société du Président de la République.

Ce projet de société, « L'accélération de la marche vers le développement », n'est pas un document d'intention. Il sera décliné de manière concrète et opérationnelle à travers deux (02) documents complémentaires : le Plan national de développement et la vision Congo 2063.

Le premier, le Plan National de Développement (PND) 2027-2031 traduira en objectifs chiffrés, en programmes et en projets, les vingt missions que je viens de vous présenter. Il sera notre feuille de route budgétaire et opérationnelle pour les cinq prochaines années en faisant l'effort de ne pas reproduire les erreurs du passé ayant consisté à multiplier des projets plutôt que de cibler trois ou quatre projets de grande envergure sur lesquels on devrait se concentrer. Car comme le dit l'adage « qui embrasse trop mal étreint ».

Je me permets de saluer à cet égard l'initiative des députés d'instaurer un débat d'orientation sur le Plan National de Développement. Cette innovation parlementaire est d'une portée considérable car elle permet une appropriation démocratique des choix stratégiques de développement. Au lieu que le PND soit élaboré technocratiquement puis présenté comme un document achevé, il est désormais discuté en amont, dans le cadre d'un débat ouvert où la représentation nationale peut peser sur les orientations, les priorités et les arbitrages.

Le second, la Vision Congo 2063 tracera les principaux projets structurants à réaliser sur le long terme pour faire de notre pays une nation émergente, prospère et résiliente, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Le PND 2027-2031 sera la première étape opérationnelle de cette vision à long terme. Nous associerons l'ensemble des forces vives de la nation : intellectuels, société civile, secteur privé, diaspora, à l'élaboration de cette vision du Président de la République sur le « Congo de ses rêves », afin qu'elle soit réellement partagée et porteuse d'avenir.

Je ne doute pas, que cette fois-ci encore, au cours de ce mandat, vous ne manquerez pas **de donner au monde une leçon selon laquelle** le Gouvernement que je dirige et le Parlement dont vous êtes l'une des chambres, ne sont pas deux forces qui s'opposent, mais les deux faces d'une seule pièce. Nous sommes les deux battements de cœur d'une même démocratie.

Entre la place de la Gare et la place de la République, il n'y a pas un fossé, il y a plutôt un axe, un boulevard emblématique dénommé Boulevard Denis Sassou N'Guesso. Un Boulevard qui relie les deux sièges, celui de la Primature et celui du Parlement en ligne directe et que nous empruntons tous, chaque jour, pour bâtir ensemble l'avenir de la Nation autour de l'Homme dont le boulevard porte le nom et qui nous regarde du palais dans lequel le peuple l'a réinstallé : le palais du Peuple.

L'avenir de notre pays se joue dans la qualité de nos efforts présents, dans notre sens de la mesure et dans notre capacité à agir ensemble lorsque l'intérêt supérieur de la Nation l'exige. Il nous appartient de faire en sorte que l'histoire retienne de notre action non la seule vivacité de nos débats, mais la portée concrète de nos réalisations. Et pour cela, notre action doit reposer sur un corpus de valeurs, de convictions, bref sur une éthique. Car la politique est une science trop sérieuse pour être laissée aux hommes sans éthique. Éthique de convictions, éthique de responsabilité.

Vive la République !

Vive le Congo !

Je vous remercie pour votre attention.